



AVIS DE MOTION

8.1. Règlement 616-2017 (Démolition)

884-2017

Avis de motion est par les présentes données par François Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, des amendements au règlement 319-1992. M. Dubeau demande également dispense de lecture dudit règlement.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 22^{ième} jour d'août, 2017.

Catherine Haulard

Directrice générale, Secrétaire trésorière